

# THÈME 1 : UN SECOND DEGRÉ POUR LA REUSSITE DE TOUS

(Rapporteurs : Alice Cardoso, Sandrine Charrier, Jean-Hervé Cohen, Monique Daune, Thierry Reygades, Valérie Sipahimalani)

## Texte amendé par le Congrès académique du SNES-FSU Orléans-Tours (19 et 20 mars 2012)

VOTANTS : 62	POUR	%	CONTRE	%	NPPV	%	ABSTENTION	%	EXPRIMÉS
THEME 1 amendé : <b>ADOPTÉ</b>	62	100%	0	0%	0	0%	0	0%	62

**Les ajouts et modifications apparaissent en surligné jaune.**

### Sommaire

#### 1 . NOTRE AMBITION POUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF

- 1.1 Répondre aux besoins de la nation et des individus
- 1.2 Faire réussir tous les jeunes
  - 1.2.1. Principes et objectifs
  - 1.2.2 Comment y parvenir ?
  - 1.2.3 Responsabilité de l'État, moyens, structures
  - 1.2.4 Territoire et mixité

#### 2 . UN SECOND DEGRÉ DE LA RÉUSSITE

- 2.1 Unité et continuum
- 2.2 Le collège
  - 2.2.1 Un collège aujourd'hui nié dans sa spécificité
  - 2.2.2 Un collège à conforter dans le second degré
  - 2.2.3 Pour une vraie démocratisation du collège.
    - 2.2.3.1 Les contenus au collège
    - 2.2.3.2 L'organisation du collège
  - 2.2.5 Éducation prioritaire au collège
  - 2.2.6 Pour un DNB rénové
- 2.3 Les formations du lycée
  - 2.3.1 Analyse de la réforme Chatel des lycées
  - 2.3.2 Structure du lycée
  - 2.3.3 Contenus au lycée
  - 2.3.4 Parcours de formation au lycée

- 2.4 Les poursuites de formation et la ftlv

#### 3 . MÉTIERS DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION

- 1 Le métier et la question de la gouvernance seront deux axes forts du congrès. Le
- 2 métier sera abordé dans ce thème en relation avec le thème 2 et la question de la
- 3 gouvernance dans le thème 2, en relation avec les rédacteurs du thème 1, seules les
- 4 conséquences pédagogiques des modes de gouvernance seront abordées dans ce
- 5 thème.

6

## 7 1 . NOTRE AMBITION POUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF

### 8 • 1.1 Répondre aux besoins de la nation et des individus

9 L'éducation et la formation initiale sont un levier essentiel pour le développement  
10 économique et social d'un pays. L'élévation des qualifications des jeunes au sortir du  
11 système éducatif, et l'accès aux diplômes correspondants, restent la meilleure  
12 protection contre le chômage et la précarité [1] Elles contribuent aussi à l'amélioration  
13 de la qualité des conditions de travail [2] Accéder à un haut niveau d'éducation permet  
14 de déboucher sur une meilleure appréhension des enjeux de société, la possibilité de  
15 prendre toute sa place dans les débats et de contribuer à la construction de la société.  
16 Or, le gouvernement s'est engagé depuis 2005 dans une politique éducative  
17 débouchant sur un « apartheid social » : 50 % de diplômés du supérieur et  
18 renoncement pour l'autre moitié d'une génération, avec éviction dès le collège pour  
19 certains, entraînant ainsi une déscolarisation d'une partie importante des jeunes [3].  
20 Cette politique est basée sur une conception de savoirs et de compétences à acquérir,  
21 que le gouvernement cherche à légitimer par l'insertion professionnelle future et qui  
22 relève plus de l'accumulation que de l'appropriation ouvrant ainsi la voie à un  
23 formatage de la pensée.

24 . Ainsi, se déploie une approche sur la formation tout au long de la vie qui relègue à la  
25 vie d'adulte tout ce qui n'aurait pu être acquis pendant la formation initiale, ce que  
26 nous contestons.

27 Combattre cette politique, c'est combattre pour l'avenir des jeunes, pour un droit à  
28 l'éducation et à la formation pour tous, pour l'amélioration des conditions de travail  
29 des personnels, c'est mettre l'éducation au centre d'un projet de société plus juste.

30 Un droit à l'éducation pour tous entraîne la nécessité de définir les objectifs et les  
31 contenus de cette éducation. Pour le SNES, il s'agit de permettre à chacun  
32 d'appréhender une culture commune émancipatrice, ce qui nécessite de repenser les  
33 contenus des programmes et de concevoir l'ensemble des programmes en cohérence.  
34 Tout parcours de formation doit déboucher sur des diplômes qui garantissent un  
35 niveau de qualification reconnu et l'accès à la culture commune.

36 Vivante et non figée, la culture commune [4] doit prendre en compte l'évolution de la  
37 société, ses débats, mais aussi intégrer les nouvelles formes de (informationnelle,  
38 numérique, médiatique...) et permettre ainsi aux citoyens de s'inscrire dans une  
39 démarche d'éducation et de formation tout au long de la vie.

40 L'éducation au développement durable est déterminante pour permettre à chacun dès  
41 le plus jeune âge et tout au long de la vie de faire des choix « informés »,  
42 « conscients » et « responsables » : une éducation qui prenne en compte la  
43 complexité et l'articulation des échelles de temps, d'espaces, de forces, l'articulation  
44 des perspectives économiques, sociales et environnementales.

### 45 • 1.2 Faire réussir tous les jeunes

#### 46 ◦ 1.2.1. Principes et objectifs

47 Nos propositions pour construire une culture commune, élément structurant d'un  
48 second degré cohérent, restent valides. Le SNES dénonce l'orientation précoce, les  
49 idéologies des dons et du mérite, de « l'égalité des chances » et du « chacun pour  
50 soi », et réaffirme le principe que tous les jeunes sont capables de réussir dans un

51 système cadré nationalement, sans passer par des dispositifs dérogatoires définis  
52 localement.

53 Porter une même ambition pour tous passe par :

54 ■ une formation initiale de qualité dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée  
55 à 18 ans qui a le souci de lutter contre l'échec scolaire, d'aider les jeunes à tout  
56 moment, de favoriser l'épanouissement, la socialisation et l'égalité fille-garçons  
57 en s'appuyant sur les apports spécifiques des équipes pluri-professionnelles;

58 ■ une éducation et une formation tout au long de la vie dans le cadre du service  
59 public ;

60 ■ une orientation repensée qui permette de développer l'estime de soi, l'envie  
61 d'apprendre, de réussir et de construire sa place dans la société. Il s'agit en  
62 particulier de prévenir le décrochage scolaire. Les enfants issus de familles en  
63 grande difficulté sociale étant sur-représentés parmi les décrocheurs scolaires, il  
64 convient de développer des dispositifs de travail qui permettent d'associer ces  
65 familles au sein des établissements scolaires. L'extension au public en formation  
66 initiale de la loi sur la formation et l'orientation tout au long de la vie, votée en  
67 novembre 2009, et le principe de labellisation des organismes intervenant sur  
68 l'orientation aboutit à assimiler les processus psychologiques et sociaux  
69 d'élaboration des projets d'avenir à l'adolescence aux processus de reconversion  
70 ou de perfectionnement professionnel des adultes. Elle fait l'impasse sur le  
71 développement possible au profit d'une prétendue sécurisation des parcours de  
72 formation.

### 73 ◦ **1.2.2 Comment y parvenir ?**

74 L'évaluation doit faire partie intégrante du processus d'apprentissage et doit être plus  
75 soucieuse de repérer les réussites, de valoriser les progrès, sans démagogie. Le SNES  
76 condamne la logique des évaluations incessantes au détriment des apprentissages,  
77 notamment par le biais de livrets de compétences. Il condamne aussi la logique  
78 concurrentielle imposée à l'ensemble du système (classements internationaux type  
79 PISA...).

80 L'école doit permettre aux élèves de construire une culture commune, d'acquérir des  
81 savoirs disciplinaires et des compétences [5] permettant de mobiliser les savoirs dans  
82 différentes situations.

83 Les disciplines n'étant pas une simple transposition des savoirs universitaires, la  
84 création de lieux de débats sur les contenus à enseigner et les pratiques pédagogiques  
85 est indispensable et urgente, ainsi qu'une démarche démocratique d'élaboration et de  
86 consultation sur les programmes. Dans ce cadre, des commissions d'élaboration  
87 doivent associer universitaires, chercheurs, inspecteurs, représentants des personnels,  
88 enseignants... La participation de ces derniers à cette démarche démocratique devrait  
89 faire partie intégrante de leur métier et être articulée à la formation continue qu'il est  
90 urgent de réhabiliter et de rénover.

91 La représentation nationale n'a pas à juger de l'élaboration ni de la conformité des  
92 manuels scolaires, c'est l'affaire de l'Éducation nationale. Le manuel numérique est un  
93 enjeu pour l'éducation et une ressource, parmi d'autres, à développer. Néanmoins, son  
94 usage doit rester au seul choix des enseignants, concepteurs de leur enseignement. Il  
95 ne doit pas être facteur d'inégalités.

96 Une réflexion sérieuse doit être menée sur les contenus collaboratifs élaborés par les  
97 enseignants. Il est nécessaire de clarifier la législation en matière de droits d'auteurs

98 et de propriété intellectuelle dans ce cadre, comme dans celui des ENT. Il faut veiller à  
99 protéger ces contenus afin qu'ils ne puissent être utilisés dans un cadre marchand.

100 La réflexion sur les rythmes scolaires doit partir des missions assignées à l'école et des  
101 objectifs de formation. Elle doit permettre d'améliorer les conditions d'étude au sein de  
102 la classe, d'organiser des moments de travail en petit groupe tout en réaffirmant  
103 l'importance du groupe-classe pour apprendre ensemble et en coopération, de mieux  
104 articuler travail dans et hors la classe, de mettre en place des modalités d'organisation  
105 et des pratiques qui permettent de rendre moins stressante et plus attractive l'activité  
106 scolaire.

107 Il est tout aussi nécessaire d'améliorer la qualité de la vie scolaire, de l'accueil des  
108 élèves, des locaux, de la restauration scolaire, de l'internat là où il existe et de  
109 l'encadrement éducatif.

110 Nos mandats sur l'aide restent valides. L'empilement de dispositifs d'aide et  
111 d'accompagnement déconnectés des cours est inefficace, tout comme leur approche  
112 *strictement*— **faussement** individualisée. La formation des enseignants doit leur  
113 permettre de mieux identifier les difficultés des élèves afin d'en comprendre la genèse  
114 et d'éviter, notamment, les malentendus sociocognitifs.

### 115 ◦ **1.2.3 Responsabilité de l'État, moyens, structures**

116 Avec les contrats d'objectifs, les établissements sont rendus responsables de leurs  
117 résultats alors qu'ils reçoivent des dotations en baisse qui ne tiennent plus compte de  
118 leurs besoins. Dans ce contexte, les pressions **institutionnelles et morales** de plus en  
119 plus fortes à « innover » ou « expérimenter » pour s'affranchir des règles nationales  
120 visent à gérer la pénurie et organiser un système éducatif à plusieurs vitesses. **Nous**  
121 **rappelons que le SNES s'oppose aux contrats d'objectifs et qu'il conteste la pertinence**  
122 **de cette culture du résultat.**

123 À cette obligation de résultats sans moyens, le SNES oppose une obligation de moyens  
124 qui s'impose à tous les niveaux pour que les équipes puissent diversifier leurs  
125 pratiques et aider les élèves à la hauteur des besoins. Elle s'impose aussi pour la  
126 scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap afin de les faire  
127 entrer efficacement dans les apprentissages et de les accompagner dans leurs  
128 parcours.

129 Dans les établissements qui concentrent les difficultés sociales et scolaires, cela  
130 suppose des dotations sensiblement abondées dans le cadre d'une politique  
131 d'éducation prioritaire qui maintient les mêmes exigences qu'ailleurs. Aujourd'hui les  
132 travaux de la DEPP sur l'évaluation du système éducatif sont soit empêchés, soit non  
133 publiés pour ne servir que le moment venu à la communication ministérielle. Le  
134 ministère fait par ailleurs appel à des organismes privés ou encore à la DGESCO qui se  
135 retrouve ainsi juge et partie en évaluant ses propres politiques. La statistique  
136 publique, que les personnels de la DEPP ont la mission d'assurer en toute  
137 indépendance, doit retrouver toute sa place.

### 138 ◦ **1.2.4 Territoire et mixité**

139 Le pilotage du système par les moyens sans cesse revus à la baisse et non pas à partir  
140 de missions ou d'objectifs fondés sur les besoins, l'application de règles de gestion  
141 soumises à la performance au nom d'une meilleure utilisation des fonds publics ont  
142 des conséquences redoutables. Sous couvert de donner une soi-disant autonomie aux  
143 acteurs locaux, c'est la logique de la concurrence qui est à l'œuvre en lieu et place  
144 d'une administration régulée. Ce sont des marges de manœuvre de plus en plus

145 grandes laissées aux recteurs dans tous les domaines, comme celles laissées aux chefs  
146 d'établissement.

147 Loin de favoriser la mixité sociale, la politique conduite toutes ces dernières années a  
148 encore accentué la polarisation sociale et renforcé les inégalités scolaires, entraînant  
149 notamment la fuite croissante des élèves vers le privé. Pour le SNES, la mixité  
150 sociale qui ne peut être assurée que par le service public d'éducation, est un vecteur  
151 essentiel de la réussite de tous les jeunes. Il est urgent de revoir en profondeur la  
152 Politique de la Ville, d'appliquer vraiment et de développer les mesures propres à  
153 favoriser la mixité sur tous les territoires. La carte scolaire doit être actualisée au  
154 regard des évolutions sociologiques et démographiques de façon indépendante des  
155 politiques partisans.

156 L'assouplissement de la carte scolaire, l'extraction des meilleurs élèves, sous couvert  
157 de « mérite », vers les internats d'excellence ou vers les établissements de centre  
158 ville, ont accentué les difficultés. Nombre de collèges ZEP deviennent ainsi des  
159 établissements de seconde zone où les élèves captifs sont, au mieux, voués au seul  
160 socle commun. Le programme ECLAIR tourne le dos à l'ambition de la réussite pour  
161 tous les élèves. Le SNES en exige l'abandon. Il revendique au contraire une vraie  
162 relance de l'éducation prioritaire, fondée sur le principe que tous les élèves peuvent  
163 réussir. Cela suppose d'y améliorer sensiblement les conditions d'études des élèves  
164 pour leur permettre d'entrer efficacement dans les apprentissages, et les conditions  
165 d'enseignement pour favoriser la diversification des pratiques pédagogiques.  
166 L'éloignement des élèves « particulièrement perturbateurs » et leur regroupement  
167 dans des Etablissements de Réinsertion Scolaire (ERS) renforcent les comportements  
168 a-scolaires. Après un véritable bilan de l'existant, de nouveaux dispositifs pour  
169 favoriser les réinsertions scolaires doivent être pensés.

170 Par ailleurs, la réduction des moyens pousse les rectorats à la mutualisation : mise en  
171 réseau des établissements pour l'offre de formation dans les zones denses,  
172 multiplication des dispositifs « multisite » voire regroupement des premier et second  
173 degré (écoles du socle) dans les zones rurales. Les inégalités d'accès à des formations  
174 diversifiées se creusent ainsi alors qu'une réelle égalité exige un cadrage national de  
175 l'offre de formation et des efforts particuliers dans les secteurs fragiles et dans les  
176 zones rurales.

177 La carte des formations doit être conçue pour permettre à tous les jeunes de pouvoir  
178 suivre les études de leur choix dans l'enseignement public. L'effort de diversité  
179 d'options, de filières doit être plus important là où les difficultés sociales sont plus  
180 grandes.

181 Le SNES demande que la carte des formations, incluant les post-bac des lycées, fasse  
182 l'objet d'une concertation syndicale systématique. La fermeture de sections  
183 professionnelles au profit de formations en apprentissage dans des CFA privés n'est  
184 pas acceptable. Les manœuvres pour empêcher l'ouverture d'établissements publics  
185 pour conforter le monopole de l'enseignement privé doivent cesser.

186 La fermeture de CIO sous prétexte de mutualisation des moyens produit un  
187 affaiblissement du réseau des CIO qui sont pourtant en mesure d'élargir les choix et  
188 les possibilités d'orientation des élèves.

189 Les procédures d'affectation sont aussi source d'inégalité. Elles doivent être clarifiées,  
190 particulièrement celles faisant appel à Affelnet. Le SNES demande que les critères  
191 d'orientation en Seconde et en Première soient harmonisés et rendus publics partout  
192 afin que les souhaits d'orientation des élèves soient respectés.

193 Il est par ailleurs nécessaire de développer les internats en recherchant la mixité  
194 sociale et scolaire, pas seulement dans les zones rurales, de façon à maintenir une  
195 offre publique et des conditions d'étude de qualité, l'internat étant un cadre  
196 structurant du travail scolaire.

197

## 198 **2 . UN SECOND DEGRÉ DE LA RÉUSSITE**

### 199 **• 2.1 Unité et continuum**

200 Tout cursus de formation comporte nécessairement des ruptures de la maternelle au  
201 supérieur, des changements dans les méthodes et les attentes, et des sauts qualitatifs  
202 nécessités par l'acquisition de nouvelles capacités et de nouvelles connaissances.

203 La notion d' « école du socle » s'appuie sur le dogme d'une continuité absolue tout au  
204 long de la scolarité obligatoire à 16 ans, en décrochant le collège du second degré et  
205 en faisant du lycée la première étape d'une scolarisation jusqu'au niveau L3, mais  
206 seulement pour une partie d'une génération.

207 À l'opposé, le SNES revendique l'existence d'un segment cohérent pour le second  
208 degré de la Sixième à la Terminale dans le cadre d'une scolarisation obligatoire portée  
209 à 18 ans pour permettre à tous les jeunes de s'approprier une culture commune et  
210 viser une élévation générale des qualifications. Les articulations premier degré-second  
211 degré et second degré-enseignement supérieur doivent être retravaillées dans cet  
212 esprit tout comme celle entre le collège et le lycée : Quelles découvertes progressives  
213 et non irréversibles de différentes matières et/ou de nouveaux rapports aux savoirs ?  
214 Quelle diversification construire en lien avec nos exigences d'une culture commune  
215 pour tous ? Comment s'appuyer sur ce que les jeunes ont déjà construit tout en leur  
216 permettant de s'en affranchir dans une nouvelle étape de formation ? C'est pendant la  
217 période de développement de l'enfance et de l'adolescence, que se construit un  
218 rapport aux études, à soi et aux autres, déterminant pour la suite des parcours. En  
219 entrant dans les contenus et, les exigences cognitives et sociales spécifiques du  
220 collège et du lycée, les élèves se transforment, évoluent et en construisant un point de  
221 vue critique sur les choses, forgent leur personnalité. La nécessité de se projeter dans  
222 l'avenir, pour laquelle l'institution sollicite les adolescents, joue un rôle déterminant  
223 dans cette construction.

224 Comment donner aux équipes pluri-professionnelles les moyens d'accompagner ces  
225 évolutions à partir de regards croisés ? *L'orientation scolaire a un rôle déterminant*  
226 *dans cette construction.*

227 Or, elle l'orientation scolaire, de plus en plus niée dans sa spécificité, est de plus en  
228 plus conçue comme instrument de régulation de l'emploi local et rabattue sur une  
229 information qui, avec l'entrée des milieux professionnels dans l'École, confine parfois à  
230 la manipulation. Les nouvelles tâches confiées aux enseignants en matière  
231 d'orientation sont fondées sur le principe de l'interchangeabilité des acteurs, font  
232 l'impasse sur la complexité des processus en jeu et sur le positionnement des uns et  
233 des autres dans l'institution.

234 La découverte progressive du milieu économique et social ne peut faire l'objet d'un  
235 « cours sur les métiers » comme est conçu l'actuel PDMF et dans une certaine mesure  
236 les enseignements d'exploration. Elle doit se centrer sur une approche psychologique,  
237 sociale et culturelle de la réalité des métiers et du monde du travail aujourd'hui. Ceci  
238 suppose que les enseignants, en fonction de leur discipline et en complémentarité  
239 avec les CO-Psy, puissent avoir le temps nécessaire pour construire de telles

240 démarches d'ouverture sur la société. De même l'orientation active devient de plus en  
241 plus une régulation déguisée des flux dans le supérieur. Elle touche plus  
242 particulièrement les élèves non familiers du post-bac. La liaison entre les lycées et  
243 l'enseignement supérieur doit être renforcée en s'appuyant davantage sur les CO-Psy,  
244 en particulier en développant les postes partagés lycée-SCUIO, que l'autonomie des  
245 universités tend à supprimer.

246 La mise en place d'un service dématérialisé pour l'information des jeunes ne doit pas  
247 aboutir à la diminution du temps de présence des CO-Psy auprès des élèves, des  
248 équipes et des familles.

249 Les procédures d'orientation et d'affectation doivent garder un caractère national. Le  
250 recours à des fiches d'évaluation du comportement de l'élève ou de sa personne en  
251 vue de son affectation doit être abandonné car il transfère sur l'élève la responsabilité  
252 de ce qui provient souvent d'une capacité d'accueil insuffisante.

## 253 • 2.2 Le collège

### 254 ◦ 2.2.1 Un collège aujourd'hui nié dans sa spécificité

255 Livré au socle (qui n'a en fait rien de commun) et au LPC qui diluent le sens des  
256 apprentissages, le collège voit ses finalités transformées, les inégalités entre élèves  
257 renforcées et institutionnalisées, et les missions de ses personnels peu à peu  
258 dénaturées **en faisant de ces derniers de simples exécutants.**

259 La « personnalisation » imposée des apprentissages et des parcours traduit un  
260 renoncement à la réussite de tous au profit d'une maximisation des « potentiels »  
261 supposés de chacun à travers des parcours différents : socle pour les uns et ensemble  
262 des programmes pour les autres ; PPRE et accompagnement personnalisé fourre-tout ;  
263 évaluations en fin de Cinquième préparant un déstagement vers des dispositifs  
264 dérogatoires d'alternance dès la Quatrième. Tout cela dans le cadre d'une polarisation  
265 sociale des établissements renforcée par l'assouplissement de la carte scolaire, d'un  
266 dynamitage de l'éducation prioritaire, d'une incitation forte à déréglementer à tout  
267 prix, au nom du « droit à l'expérimentation ». **Le SNES dénonce tout type de parcours  
268 dérogatoires qui vise à évincer précocement certains élèves en difficulté sans réelle  
269 formation et qui accentue les inégalités sociales et scolaires.**

270 Le ministère cherche aujourd'hui à franchir un pas supplémentaire en « primarisant »  
271 le collège dans des « écoles du socle » qui ne constituent pas une réponse aux  
272 difficultés des élèves et conduiraient à une impasse en retardant l'entrée des élèves  
273 dans les apprentissages du second degré, voire en l'empêchant pour une partie d'entre  
274 eux, tout en remettant en cause les statuts et missions des personnels.

### 275 ◦ 2.2.2 Un collège à conforter dans le second degré

276 Pour le SNES, le collège doit rester la première étape du second degré et offrir aux  
277 élèves des disciplines qui évoluent et se différencient, sans toutefois ressembler  
278 totalement à celles du lycée, plus nombreuses et diversifiées. Aucune étude n'a jamais  
279 montré que le ~~nombre~~ **la multiplicité** d'enseignants était facteur d'échec ~~et~~. **La**  
280 **présence d'enseignants spécialistes de leur discipline garantit un travail didactique de**  
281 **haute qualité, contribuant à élaborer des concepts indispensables à la construction de**  
282 **la pensée.**

283 Mais il est urgent de refonder le collège en le rendant plus juste, plus commun, plus  
284 humain. Voir [6] Il faut lui donner, dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à  
285 18 ans, les moyens de faire entrer tous les élèves dans les apprentissages du second  
286 degré et de les préparer à des poursuites d'études dans l'une des trois voies du lycée.  
287 L'entrée au collège marque une rupture nécessaire qui aide à grandir mais qu'il faut

288 mieux accompagner par une liaison CM2-Sixième qui permette davantage aux élèves  
289 de s'inscrire dans des espaces et temps scolaires organisés différemment. Une  
290 meilleure continuité dans les apprentissages passe par des échanges réguliers entre  
291 personnels, particulièrement entre enseignants des premier et second degrés, sans  
292 déboucher sur des échanges de service qui nieraient les spécificités de chacun. La  
293 continuité et le suivi assurés par les psychologues scolaires à l'école primaire et par  
294 les CO-psy pour le secondaire est un gage de prise en compte de l'élève dans sa  
295 globalité dès son entrée au collège.

## 296 ◦ **2.2.3 Pour une vraie démocratisation du collège.**

### 297 **2.2.3.1 Les contenus au collège**

298 La structuration des enseignements en disciplines scolaires constituées est essentielle  
299 pour que les élèves puissent construire des savoirs. Construire une  
300 interdisciplinarité [7] en croisant les approches et les regards pour mettre en  
301 cohérence des savoirs spécifiques suppose que les programmes intègrent des  
302 thématiques ou problématiques communes, en rupture avec la conception ~~de~~ d'une  
303 prétendue ~~interdisciplinarité~~ que traduisent les thèmes de convergence en sciences,  
304 l'histoire des arts [8] et l'EIST.

305 En outre, l'EIST offre une vision réductrice des sciences et de la technologie, aboutit à  
306 une perte de contenu disciplinaire et à un enseignement axé sur les « bonnes  
307 pratiques » et les « capacités ».

308 Les programmes du collège doivent rompre avec la logique du socle, s'ouvrir à la  
309 diversité des cultures, réhabiliter démarche technologique et pratiques artistiques,  
310 introduire l'usage raisonné et construit des TICE.

311 Le SNES oppose au socle commun utilitariste et figé en 7 compétences peu lisibles,  
312 son projet de « culture commune » qui vise à la fois l'épanouissement personnel et  
313 des acquisitions cognitives exigeantes à travers une culture large, ouverte et  
314 diversifiée.

### 315 **2.2.3.2 L'organisation du collège**

316 L'hétérogénéité des classes est une richesse qui suppose de rechercher la mixité  
317 sociale et scolaire dans tous les établissements et de diversifier les pratiques  
318 pédagogiques dans des classes de 24 élèves au maximum (20 en éducation prioritaire)  
319 avec des dédoublements, du travail en groupes, des co-interventions (prévues dans  
320 les services) afin d'intégrer au maximum l'aide aux élèves dans le temps de la classe.  
321 Il convient de réfléchir à une autre organisation du temps scolaire : allonger la durée  
322 de certaines séquences d'enseignement permettrait aux élèves de s'inscrire dans des  
323 activités moins fragmentées en prenant le temps de s'installer, de débattre, de  
324 chercher, de produire... ~~C'est notamment dans ce cadre qu'au moins une activité~~  
325 ~~interdisciplinaire pourrait être proposée aux élèves pour leur permettre d'approfondir~~  
326 ~~une des thématiques préalablement prévues dans les programmes.~~ Des études  
327 obligatoires (dirigées, en petits groupes, par des enseignants et CPE volontaires dans  
328 leur temps de service, ou encadrées par les AED selon les besoins) permettraient par  
329 ailleurs d'accompagner tous les élèves dans leur travail personnel. Le développement  
330 de dispositifs d'alternance collège/ entreprise préparant à l'apprentissage et/ou une  
331 sortie sans qualification est un leurre pour les élèves ayant cumulé de graves lacunes.  
332 ~~Mais en attendant les effets d'une politique résolue de prévention de l'échec scolaire,~~  
333 ~~la question reste posée de leur prise en charge de manière spécifique au sein du~~  
334 ~~collège ou du lycée professionnel. Avec quel cadrage national ?~~



335 Le SNES propose que tous les collégiens puissent bénéficier en plus des  
336 enseignements obligatoires d'un large panel d'enseignements optionnels. Cela  
337 permettrait aux élèves d'être en situation de mieux réussir.  
338

### 339 **2.2.5 Éducation prioritaire au collège**

340 Faire acquérir des savoirs et savoir-faire exigeants à des élèves qui n'ont pas tous le  
341 même rapport au savoir nécessite à la fois des conditions d'études et d'enseignement  
342 qui permettent de diversifier les pratiques et les démarches, du temps pour lever les  
343 implicites scolaires et accompagner les élèves les plus en difficulté, une formation  
344 initiale de qualité des personnels et une formation continue qui répondent aux enjeux,  
345 un travail en équipe favorisé par du temps de concertation intégré dans le service pour  
346 notamment échanger sur les pratiques.

347 Toutes ces problématiques se posent de manière aiguë dans les établissements qui  
348 accueillent majoritairement des élèves issus de milieux populaires. Les propositions du  
349 SNES pour une véritable relance de l'éducation prioritaire restent d'actualité.  
350 Contrairement au programme ECLAIR qui vise à déréglementer dans les  
351 établissements concernés en en rabattant sur les exigences pour les élèves, il s'agit  
352 pour le SNES de centrer les efforts sur les apprentissages en maintenant le même  
353 niveau d'exigence qu'ailleurs, mais en donnant aux personnels les moyens de cette  
354 ambition. Les établissements relevant de l'éducation prioritaire doivent donc être  
355 traités en priorité dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle que  
356 revendique le SNES.

### 357 ◦ **2.2.6 Pour un DNB rénové**

358 La session 2011 du DNB a amplifié la mascarade d'évaluation des élèves déjà  
359 constatée les années précédentes pour deux piliers du socle (B2i et niveau A2 en LV).  
360 Afin que chaque collège puisse afficher des résultats « présentables » en lien avec son  
361 contrat d'objectifs, les subterfuges n'ont pas manqué : pressions exercées sur les  
362 collègues et évaluations modifiées par le chef d'établissement pour le LPC et l'épreuve  
363 d'histoire des arts, repêchage des élèves par les jurys selon des critères très  
364 discutables.

365 Le SNES rappelle son exigence d'abandon du LPC, de la note de vie scolaire et de  
366 l'épreuve orale d'histoire des arts. Ses propositions pour un DNB rénové restent  
367 valides : prise en compte de toutes les disciplines enseignées par le contrôle continu  
368 et/ou des épreuves terminales (non adossées au socle).

### 369 • **2.3 Les formations du lycée**

#### 370 ◦ **2.3.1 Analyse de la réforme Chatel des lycées**

371 La réforme Chatel des lycées généraux et technologiques, discutée dans l'urgence en  
372 décembre 2009 est installée au pas de charge depuis la rentrée 2010. Le SNES  
373 conteste cette réforme qui diminue les horaires disciplinaires des élèves, externalise le  
374 traitement de la difficulté scolaire dans un accompagnement personnalisé mal conçu,  
375 et renvoie au local la gestion de plus du tiers des moyens horaires. Les réformes des  
376 trois voies du lycée consacrent l'abandon de la volonté de mener 80 % d'une classe  
377 d'âge au bac, et conduiront à terme à l'éviction d'un plus grand nombre d'élèves du  
378 lycée. La solution proposée par le gouvernement de repérage du décrochage scolaire  
379 et de renforcement de l'apprentissage est scandaleuse : elle nie le besoin de formation  
380 initiale de jeunes, garantie fondamentale d'une insertion sécurisée et durable dans le  
381 monde du travail. Le SNES demande un coup d'arrêt à ces réformes et l'ouverture d'un

382 débat sur les finalités du lycée avant d'en reprendre les programmes et les structures.

### 383 ◦ **2.3.2 Structure du lycée**

384 Les années lycée sont pour les adolescents un autre moment important de  
385 développement de leur personnalité. Le lycée doit se fixer pour objectif d'amener au  
386 baccalauréat l'ensemble d'une génération [9]. Pour cela, il doit offrir sur tout le  
387 territoire le choix entre différents chemins clairement identifiés, d'égaux exigences,  
388 permettant par leur diversité de mettre tous les élèves en situation de réussite sans  
389 pour autant les enfermer dans des orientations irréversibles. La structure en voies et  
390 en séries [10] avec spécialisation progressive répond à cet impératif [11].

391 La Seconde générale et technologique doit être une classe de détermination [12]  
392 conçue comme une ouverture vers le cycle terminal et non comme une super-  
393 Troisième. Si les élèves poursuivent certaines disciplines du collège, les champs  
394 nouveaux [13] (technologique, économique et social) ou abordés de manière nouvelle  
395 (artistique) doivent occuper une part conséquente de l'horaire [14]. Les programmes  
396 doivent être conçus de façon à ce que l'augmentation du temps de cours pour les  
397 élèves ne se traduise pas en travail personnel supplémentaire au domicile.

398 Les séries du cycle terminal doivent être clairement identifiées et conçues en lien avec  
399 leurs débouchés dans l'enseignement supérieur, et aussi en lien avec l'insertion  
400 professionnelle pour les bacs pro : choisir une série, c'est approfondir certains  
401 enseignements, et renoncer à d'autres. L'horaire des disciplines de spécialité doit  
402 augmenter de la Première à la Terminale. Les disciplines nouvelles pour les élèves [15]  
403 doivent être introduites dès la Première, afin de permettre l'appropriation sur  
404 l'ensemble du cycle terminal. Les horaires et conditions d'enseignement doivent rester  
405 nationaux de façon à assurer l'égalité de traitement. Les conditions de vie et  
406 d'encadrement doivent préparer les élèves à l'exercice de responsabilité démocratique  
407 et à l'autonomie dont ils disposeront dans l'enseignement supérieur.

408 Si la voie générale conduit a priori vers les formations supérieures longues, la voie  
409 technologique doit conduire principalement vers des formations supérieures  
410 professionnelles courtes qui doivent conserver leur double finalité : insertion  
411 professionnelle et poursuites d'études. Les BTS doivent rester spécialisés et tournés  
412 vers l'accès à l'emploi, ce qui n'est pas contradictoire avec des poursuites d'études  
413 ultérieures, qu'il faut amplifier. Les classes préparatoires doivent tenir compte de  
414 l'évolution du lycée (structure et programmes). Elles doivent accueillir davantage de  
415 jeunes de milieu populaire [16], ce qui passe par la consolidation des classes de  
416 proximité existantes. Le SNES demande l'harmonisation sur le territoire des conditions  
417 d'enseignement (effectifs par classe, options, filières). Il s'interroge sur les classes  
418 préparatoires mixtes implantées à l'Université, en particulier celles qui ne  
419 correspondent à aucune innovation pédagogique.

420 Le lycée doit s'ouvrir davantage notamment en accueillant des manifestations  
421 culturelles et de formation. Les adultes doivent pouvoir y trouver des solutions à leur  
422 demande de formation continue dans le cadre du service public dans des GRETA  
423 relancés.

### 424 ◦ **2.3.3 Contenus au lycée**

425 Les différentes disciplines des lycées généraux et technologiques doivent permettre à  
426 chaque élève de construire une appréhension globale du monde qui l'entoure et des  
427 controverses qui le traversent [17], de développer ses connaissances, son esprit  
428 critique et son pouvoir d'agir. Pour cela, les programmes doivent être construits en

429 cohérence au sein de chaque série, afin de permettre aux enseignants des différentes  
430 disciplines de croiser les regards sur des objets d'étude partagés. Ainsi l'ensemble des  
431 jeunes s'emparera-t-il de la culture commune quels que soient les parcours  
432 empruntés.

433 En particulier, le SNES demande un travail approfondi sur les disciplines  
434 technologiques, sur leur place, leurs contenus et les démarches pédagogiques  
435 spécifiques en Seconde, et dans les séries technologiques ou générales. **Concernant**  
436 **les disciplines générales,** ~~faut-il proposer, par exemple, que tous les élèves~~  
437 ~~poursuivent les mathématiques jusqu'en Première et l'histoire-géographie jusqu'en~~  
438 ~~Terminale, quelle que soit leur série ?~~ **elles doivent être enseignées jusqu'à la**  
439 **Terminale quelle que soit la filière.**

440 Mettre en place des pédagogies variées et différenciées, et travailler avec les élèves en  
441 explicitant les attentes intellectuelles – indispensable pour la démocratisation –,  
442 nécessite des temps de travail avec des effectifs de moins de 20 élèves [18]. Dans  
443 toutes les voies et à tous les niveaux, toutes les disciplines doivent en bénéficier.

444 Le baccalauréat [19] est la garantie d'objectifs communs et de l'égalité de traitement  
445 des élèves sur tout le territoire : les épreuves doivent être réfléchies globalement dans  
446 chaque série, de façon à se compléter et à évaluer toutes les facettes des  
447 apprentissages. **Contrairement à ce qui se passe en ce moment en filières**  
448 **technologiques,** ces épreuves doivent rester nationales et terminales, notamment les  
449 oraux de langues vivantes.

#### 450 **2.3.4 Parcours de formation au lycée**

451 La réussite des jeunes au lycée et la prévention du décrochage scolaire supposent que  
452 les élèves soient en capacité de donner du sens à leur formation et de se projeter dans  
453 un avenir suffisamment ouvert. Leur projet d'orientation se construit progressivement,  
454 accompagné par les équipes pluri-professionnelles et suivi individuellement par le  
455 conseiller d'orientation psychologue. Le lycéen acquiert ainsi peu à peu son autonomie.  
456 Le tutorat par des enseignants ~~non formés~~ ou des CPE n'est pas ~~la solution~~  
457 **envisageable.**

458 L'implication de l'équipe pédagogique et pluri-professionnelle afin de mener l'élève  
459 jusqu'à une qualification de niveau minimum IV (baccalauréat) est fondamentale.  
460 L'école ne peut se contenter du repérage des élèves décrocheurs. Elle doit aussi  
461 analyser les besoins et mettre en œuvre des dispositifs permettant aux élèves de  
462 rejoindre les formations qualifiantes de leur choix. Les personnels permanents de la  
463 MGI sur le terrain peuvent être associés à cette démarche. Le fonctionnement des  
464 plates-formes d'appui aux décrocheurs [20] doit être ~~revu~~ **abandonné.** En particulier il  
465 ne doit pas y avoir communication de données personnelles concernant les jeunes et  
466 leurs familles à des organismes extérieurs à l'Éducation nationale.

467 Les lycéens ont le droit de se tromper et de changer d'orientation : les passerelles [21]  
468 doivent pouvoir être empruntées **, mais ne sauraient se réduire à de simples stages de**  
469 **quelques semaines.**

#### 470 **• 2.4 Les poursuites de formation et la ftlv**

471 L'offre de Formation Continue des Adultes du service public d'Éducation nationale,  
472 s'est développée depuis 1973 par le biais du réseau des GRETA. Véritable service  
473 public de formation continue, intégré dans une démarche de formation tout au long de  
474 la vie, le réseau des GRETA est garant d'une offre de formation de proximité très  
475 diversifiée dans un but d'éducation permanente ou de formation professionnelle

476 continue. Pour ce service public, le SNES exige une déclinaison en établissements  
477 publics locaux, avec conseil d'administration où siègent des délégués des personnels et  
478 des représentants des organisations syndicales représentatives. Ce conseil définirait la  
479 politique de l'établissement dans le cadre d'un pilotage national à déclinaison  
480 régionale, ceci en synergie avec la formation initiale professionnelle des jeunes.

481 Ce réseau devrait être en première ligne pour permettre aux jeunes sortis du système  
482 d'éducation sans qualification d'acquérir un premier niveau de qualification, mais ce ne  
483 peut être qu'un palliatif nécessaire compte tenu des difficultés inhérentes à la politique  
484 actuelle en matière d'éducation.

485

### 486 **3 . MÉTIERS DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION**

487 Les défis à relever pour permettre une réelle démocratisation du secondaire, la  
488 réussite de tous les élèves, interrogent fortement les métiers de l'EN aujourd'hui. Les  
489 enseignants modifient leurs pratiques et font évoluer leur métier, par essais,  
490 tâtonnements, ils ajustent en permanence leur enseignement, jonglant entre la  
491 prescription et la réalité du terrain, afin de tenir coûte que coûte la qualité du travail.

492 Face à l'incertitude, ils ont besoin de sortir de leur isolement, et le collectif de travail  
493 s'avère une nécessité pour garantir la liberté pédagogique et l'expertise enseignante  
494 face aux attaques diverses et aux remises en cause de leur expertise professionnelle.  
495 D'autre part, la réflexion sur les pratiques doit pouvoir se faire en s'appuyant sur une  
496 recherche en pédagogie et didactique qui soit réellement indépendante, ce qui signifie  
497 que l'Institut Français de l'Éducation (IFE ex INRP) doit pouvoir mener ses travaux en  
498 dehors de toute pression politique, et de manière autonome vis-à-vis de la DGESCO.

499 Les enseignants et CPE doivent pouvoir bénéficier d'une reconnaissance d'un temps de  
500 travail collectif, au-delà même des tâches de concertation nécessaires **intégrées au**  
501 **temps de service**. Afin de rester concepteurs de leur métier, ils doivent pouvoir se  
502 réunir entre pairs pour parler de leur travail, confronter leurs pratiques et débattre  
503 ensemble des dilemmes de métier qui sont au cœur de leur activité. Les conditions  
504 doivent être réunies pour que ce type de collectif puisse exister [22], sans jugement  
505 de valeur ni présence de la hiérarchie.

506 Le développement des TICE, s'il peut faciliter certains aspects du travail, tend aussi à  
507 isoler les personnels en les assignant trop souvent devant leur écran, augmentant leur  
508 temps de travail en dehors des cours. Il peut tendre aussi à esquiver la relation « en  
509 présentiel » entre parents et personnels, ou court-circuiter la relation pédagogique,  
510 notamment concernant les résultats aux évaluations, entre élèves et enseignants. **La**  
511 **prescription de logiciels et autres interfaces renouvelés incessamment et imposés sans**  
512 **concertation préalable, à laquelle s'ajoutent les nombreux dysfonctionnements des**  
513 **réseaux imputables au manque de moyens pour leur entretien et leur maintenance,**  
514 **fait perdre un temps précieux que les enseignants ne consacrent plus aux élèves :**  
515 **l'informatique doit rester un outil comme un autre auquel les enseignants ne doivent**  
516 **pas être asservis.**

517 Les réformes récentes tendent à brouiller les spécificités professionnelles et à faire de  
518 l'enseignant, surtout le professeur principal, une sorte de personnel « multi-tâches » à  
519 même de s'occuper de l'orientation, du suivi éducatif global. Or la qualité du travail  
520 éducatif envers les élèves s'appuie au contraire sur l'articulation du travail des équipes  
521 pluri-professionnelles. La qualification de psychologue des CO-Psy est sans cesse  
522 remise en cause, pourtant elle est un atout pour l'institution scolaire sur un triple

523 plan :

524 • pour l'élève d'abord dont la problématique de choix d'orientation est replacée  
525 dans le cours de son développement psychologique et social avec le souci de son  
526 émancipation et de son accès à l'autonomie ;

527 • pour les enseignants qui doivent pouvoir s'appuyer sur l'éclairage des CO-Psy en  
528 psychologie de l'adolescence et de l'éducation pour mieux identifier les difficultés  
529 des élèves et des groupes, et travailler en complémentarité la question de  
530 l'orientation ;

531 • pour l'institution qui dispose de personnes capables de s'appuyer sur la question  
532 de l'avenir à l'adolescence pour en faire un levier d'élévation du niveau d'aspiration,  
533 et de prévention du décrochage.

534 Le SNES demande une modification de la loi sur la formation et l'orientation tout au  
535 long de la vie et du cahier des charges de labellisation qui impose aux CO-Psy un autre  
536 référentiel métier et d'autres lieux d'exercice que les CIO et les établissements.

537 Or cette palette de compétences est non seulement utilisée a minima du fait des  
538 effectifs mais risque d'être détournée au profit d'autres publics et d'autres structures  
539 de l'EN.

540 Le savoir-faire des CPE est d'abord relationnel, il s'inscrit dans le travail de l'équipe  
541 pédagogique et éducative. Le suivi individualisé des élèves, l'écoute et les liens avec  
542 les familles permettent des régulations et des médiations qui réinstituent la relation  
543 scolaire là où elle est contestée, notamment la dimension collective de l'enseignement.  
544 Leur rôle ne peut être réduit à une fonction répressive mais s'articule à la prise en  
545 charge mutualisée des fonctions de vigilance et de contrôle [23].

546 CPE, enseignants, CO-Psy interviennent ainsi, chacun avec leur spécificité, de manière  
547 complémentaire pour trouver les solutions adaptées aux difficultés des élèves et  
548 promouvoir leur réussite. Cela nécessite que soit reconnu un temps de concertation  
549 entre ces différents métiers.

550 -----

551 [1] Tableau chômage des jeunes/niveau de qualification.

552 [2] Impact de la formation sur la croissance.

553 [3] OCDE : Évolution du taux de scolarisation des jeunes

554 [4] Mandat de congrès sur la culture commune : Le Mans, Clermont, Perpignan

555 [5] Non pas selon la définition de la Commission européenne, mais au sens de « savoir  
556 en action »

557 [6] [l'appel du colloque collègue](#)

558 [7] Voir nos mandats sur l'interdisciplinarité qui restent valides.

559 [8] Voir nos mandats sur l'histoire des arts qui restent valides

560 [9] Scolarité obligatoire à 18 ans : Clermont-Ferrand 2007

561 [10] Assortie de passerelles, voir 2.3.4 11

562 [11] Construction en voies et séries sur des champs de métiers, de technologies ou de  
563 disciplines : Perpignan 2009

564 [12] Construction de la Seconde de détermination : Perpignan

- 565 [13] Construction en voies et séries sur des champs de métiers, de technologies ou de  
566 disciplines : Perpignan 2009
- 567 [14] Là se situe le débat : quelle part aux disciplines déjà connues des élèves ? Faut-il  
568 réduire la part des disciplines du collège, de façon à permettre une imprégnation  
569 suffisante des nouvelles disciplines (particulièrement technologiques) sans pour autant  
570 alourdir de trop l'horaire élève ?
- 571 [15] Communication, gestion de la culture en série L, spécialisation scientifique accrue  
572 en série S : Perpignan 2009
- 573 [16] Ouverture et consolidation des prépas de proximité : Le Mans 2005
- 574 [17] Culture commune et programmes du lycée : Perpignan 2009
- 575 [18] Effectifs des classes (dans un premier temps, maximum de 25 élèves par classe  
576 en Seconde, et 30 dans le cycle terminal) : Perpignan 2009
- 577 [19] Baccalauréat et entrée dans le supérieur, refus du CCF : Strasbourg 2001, Le  
578 Mans 2005, Clermont-Ferrand 2007
- 579 [20] Voir <http://www.snes.edu/-Mission-generale-d-insertion-MGI-.html>
- 580 [21] Passerelles : Perpignan 2009
- 581 [22] Mandats de Perpignan 2.4.2.2 sur le forfait de 2 heures hebdo pour travail en  
582 équipe
- 583 [23] Mandats de Perpignan